

La lettre d'information du Conseil Municipal de Contrières

janvier-mars 2016

au calendrier :

- **4 janvier** : Rentrée des classes.
- **9 janvier** : Les vœux du Maire, suivis de la Galette des Rois du comité des fêtes.
- **11 janvier** : Réunion du conseil municipal.
- **23 janvier** : A.G. du comité de jumelage Contrières-Bergbieten, suivie de la galette des rois
- **1^{er} février** : Réunion du conseil municipal.
- **7 février** : La choucroute des Anciens Combattants.
- **6 - 22 février** : Vacances scolaires d'hiver.
- **5 mars** : Soirée théâtrale du comité de jumelage Contrières-Bergbieten
- **28 février** : le carnaval des enfants du RPI à Contrières avec Vive la Cour (APE).
- **8 mars** : Réunion du conseil municipal.
- **20 mars** : La choucroute du club de l'amitié.

L'édito du Maire

Voici l'année 2015 achevée ! Une nouvelle année commence : Je vous présente à toutes et à tous mes vœux les plus sincères pour 2016 !

Nous voilà presque au tiers de notre mandat : il est donc temps de faire avec vous le point sur les projets qui ont été annoncés lors de l'élection de mars 2014.

Tout d'abord cette nouvelle salle de convivialité : le permis de construire a été déposé courant novembre et les travaux devraient pouvoir démarrer cette année 2016 (ci-joint un plan détaillé pour vous mettre en appétit...).

Des locaux refaits à neuf pour nos enfants du RPI, qui seront alors tous regroupés sur le site de Trelly à compter de la rentrée 2017 : si ces travaux ne sont pas à la charge de notre commune, nous participons toutefois à l'élaboration de ce projet, qui sans notre soutien, n'aurait pu voir le jour. Réjouissons-nous pour nos enfants et leurs enseignants qui pourront alors profiter d'équipements modernes et adaptés, en toute sécurité.

Autre sujet, et non des moindres, la reprise de concessions dans le cimetière : c'est engagé depuis novembre dernier. Un processus long et délicat que nous mènerons à bien, tout en ayant le souci de conserver l'originalité du lieu.

Notre bourg et ses abords, vous avez pu le constater, sont fleuris régulièrement grâce aux bons soins de Mickaël Paumier, notre jardinier en chef ! Et nous n'allons pas en rester là. Nous projetons en effet d'améliorer la voirie autour de l'église, en liaison avec le conseil départemental.

A l'Ascension, nous aurons le plaisir d'avoir parmi nous nos amis de Bergbieten ! Nous saurons leur réserver le meilleur accueil ! Et si vous disposez d'un peu de place chez vous pour l'hébergement de ces amis durant leur séjour normand, faites nous donc signe ! Nous transmettrons votre offre au comité de jumelage, chef d'orchestre de cet événement.

A toutes et à tous, **rendez-vous SAMEDI 9 JANVIER à 20h30** à la salle polyvalente : je vous y accueillerai avec toute mon équipe pour vous présenter mes vœux et nous dégusterons ensemble la traditionnelle galette des rois, offerte par le comité des fêtes.

Et avec les enfants de Contrières, réunis fin décembre autour du sapin de Noël, je vous dis : Bonne Année !

Camille Marie, votre Maire



Entretien – Voirie - Espaces verts

La voirie

Comme nous l'annonce Camille dans son éditorial, nous allons améliorer la voirie dans le bourg du village. La D76, du bourg jusqu'au carrefour de la Maladrerie a été refaite par le conseil départemental ces derniers mois. Maintenant il va falloir refaire la portion de la D539, qui longe le cimetière côté sud. Le conseil départemental prendra en charge ces travaux. Par contre nous aurons à effectuer à nos frais la remise en état de l'écoulement des eaux pluviales, qui dans ce secteur est plus que défectueux.

Entre la place d'Alsace et le cimetière, dans cette portion de la D383, un marquage permettra de délimiter la chaussée et des zones de stationnement, notamment du côté « cimetière ». Il nous faut réfléchir aussi à la possibilité de mettre en place dans le bourg un dispositif ou une signalétique propre à ralentir les véhicules et faire mieux respecter les règles de priorité.

Le fleurissement du bourg

Au printemps, nous allons embellir les massifs et jardinières avec des plantes annuelles de saison : géraniums, lierres, bégonias, œillets d'inde, tabac et, pour structurer ces compositions, des papyrus. En espérant que cette fois nous n'aurons pas à subir d'actes de vandalisme...

Anthony Guilloche, Mickael Paumier, Georges Letassey, Daniel Heurtaux



Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques a renforcé les compétences des communautés de communes qui ont compétence en matière de contrôle de l'assainissement non collectif. Dès lors que vous n'êtes pas sur le circuit de l'assainissement collectif, vous êtes concerné par cette obligation légale de mettre aux normes votre installation. A la suite du contrôle des installations, effectué par le SPANC (service public d'assainissement non collectif), il apparaît que certaines d'entre elles présentent des dysfonctionnements majeurs, nécessitant des travaux de mise en conformité

Quelles sont vos obligations ? Si votre installation d'assainissement présente des risques sanitaires et/ou environnementaux, la réglementation vous impose une mise en conformité dans un délai de quatre ans après le diagnostic effectué par le SPANC.

Qui peut vous aider ? Dans le cadre de son dixième programme, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) peut, sous certaines conditions, vous accorder des aides financières. **Ainsi, la communauté de communes a versé, en 2014/2015, plus de 160.000€ de subventions !**

Quelles aides ? A titre d'exemple, pour une maison de 5 pièces principales, l'aide accordée sera plafonnée à 9500€ HT, (1200€ HT par pièce supplémentaire). Si un poste de relèvement est nécessaire, une subvention supplémentaire de 1400€ sera accordée. Le taux d'aide est fixé à 60% du montant total de l'étude et des travaux. Ainsi, par exemple, pour une mise en conformité d'un coût total de 5230€, vous recevrez une subvention de 3138€.

Quelle marche à suivre ?

- 1) Etude dite « de filière », menée par un bureau d'étude compétent, qui remplira le formulaire de conception adapté à votre terrain.
- 2) Remise de l'étude au SPANC (à la communauté de communes).
- 3) Après avis favorable, établissement de devis. Après le choix du prestataire et l'établissement du dossier administratif, attendre l'accord écrit avant d'engager les travaux.
- 4) Dès l'accord écrit, les travaux peuvent être réalisés (dans un délai d'une année maximum), avec une garantie décennale. Ces travaux sont alors soumis au contrôle du SPANC.
- 5) Les aides sont alors versées, après envoi des factures acquittées au SPANC.

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION, N'HESITEZ PAS A VOUS RENSEIGNER EN MAIRIE OU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TELEPHONANT AU 02 33 76 53 03.

Des contrièrais en ont déjà bénéficié, pourquoi pas vous ?

Eric de Laforcade

Ton moulin va trop vite... ton moulin va trop fort...

Comme tout le monde, vous avez bien sûr entendu parler de la COP21, qui s'est tenue à Paris en décembre dernier. Peut-être même avez-vous suivi avec attention les difficiles négociations, multiples interventions et déclarations lors de cette « conférence sur le climat », un peu étouffée par l'actualité particulièrement chargée de ces dernières semaines.

Au hasard des informations collectées ici et là et diffusées autour de cette COP21, cet article intitulé « *L'idée écolo du jour : un moulin à domicile* », un sujet qui a une certaine résonance dans notre commune et ses environs. Dans cet article les propriétaires d'un moulin situé en Bretagne expliquent comment ils ont choisi d'y installer une micro-centrale hydroélectrique qui leur fournit une puissance non négligeable de 7KW. A l'heure des débats autour de la « Conférence sur le climat », ils souhaiteraient que des actions de ce type soient encouragées et non menacées par « la loi sur l'eau et les milieux aquatiques » (LEMA). En effet, il y aurait 100.000 moulins à eau en France, qui, selon les membres actifs des fédérations, associations concernées, pourraient fournir jusqu'à 1300 MW, soit alimenter une ville de 1.300.000 habitants.

Alors que reproche-t-on à ces moulins ? En clair d'être un obstacle aux objectifs de la loi LEMA qui prône « la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et l'écoulement des sédiments ». Cela voudrait dire en clair la démolition des seuils, afin d'éviter le détournement du cours d'eau vers le bief qui alimente le moulin et ainsi faciliter la circulation en amont et en aval

de la faune aquatique... à moins que les propriétaires de moulins effectuent, à leur charge, des travaux conséquents d'aménagement (échelles à poissons). Dénoncer, ou bien approuver cette Loi sur l'eau ? Les arguments avancés sont tout aussi pertinents d'un côté comme de l'autre ¹. A chacun de se faire une opinion...

Sur la rivière « **la Vanne** », 4 moulins sont directement concernés par ces mesures, dont 2 à Contrières : le moulin de Quesnay, propriété de Camille et Thérèse Marie, et le moulin dit « à huile » ou « Hélié », propriété de Cyrille et Isabelle Lavalley. Camille et Cyrille le confirment : la destruction des seuils et par conséquent l'assèchement des biefs menacent à plus ou moins longue échéance ce patrimoine que sont les moulins. Ne faudrait-il pas s'interroger sur l'impact de nombreux autres paramètres, comme le réchauffement climatique, la pollution chimique, le changement d'usage des sols (urbanisation, agriculture intensive) ?

Eh oui, il a suffi d'un petit article déniché dans un journal local de Bretagne ou d'ailleurs pour nous amener à regarder autrement ces moulins, fierté de notre village. Éléments indéniables de notre patrimoine, n'ont-ils pas un autre atout, à savoir la production d'énergie renouvelable ? Osons penser que ces roues tourneront aussi pour demain.

Martine

Corbière

¹ <http://www.moulinsdefrance.org>

<http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux>

Le moulin de Quesnay

Il date de 1778. Camille raconte que son père Raymond Marie, meunier de 1943 à 1974, y a effectué d'importants travaux en 1962. Moulin et habitation attenante ont été alors rehaussés et les 3 paires de meules (pour le blé, l'orge et le sarrasin) ont été remplacées par une seule meule « émeri silex ». La grande roue métallique a un diamètre de 5,20m et une largeur de 1,5m. Le moulin en tant que tel s'est arrêté en 1975. Mais il alimente toujours une génératrice actionnée par la roue entraînée par l'eau de la Vanne. Elle fournit jusqu'à 17KW.



Le moulin à huile ou moulin « Hélié »

Sur le site de Cyrille et Isabelle, présence de deux moulins. Ces moulins, situés près du château de Monceaux, ont appartenu au Seigneur Louvel de Contrières, puis à la famille de Cahouet. Le mécanisme actuel date de 1854. Il était actionné par une roue à aube d'un diamètre de 4m et d'une largeur de 1m. Il pouvait alternativement entraîner 3 meules : blé, orge et sarrasin.



En sortant de l'école



« nous avons rencontré un grand chemin de fer qui nous a emmenés tout autour de la terre dans un wagon doré... ». La chanson est de Jacques Prévert et c'est un certain Yves Montand qui l'interprétait... un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.....

Les 20 enfants de l'école de Contrières, qui ont participé aux ateliers « TAP » (Temps d'activité périscolaire) ces deux derniers mois de novembre et décembre ont fait, eux aussi, un tour de la terre. Partis d'Europe pour l'Afrique, puis l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, jusqu'en Asie, ils ont voyagé autour du thème « Noël ».

Comment fête-t-on Noël à Rio au Brésil ou au Cap en Afrique du Sud, lorsqu'il fait grand soleil, entre 25° et 30° ? A revoir l'image du Père Noël et de son traineau qui glisse sur la neige parmi les sapins brillants de givre.... Le Père Noël en jet-ski et... en maillot de bain ? Pourquoi pas ! Donc nos 20 voyageurs intrépides répartis en 5 groupes de 4 racontent en images vidéo, leurs aventures. Scénario, choix des décors, mise en scène, répétitions, tout cela sous la direction de Sophie et Steven, leurs animateurs. Beaucoup de rires, et aussi beaucoup de questions, tant en ce qui concerne les pays évoqués, les cultures différentes.



Une première projection de ces images (montage effectué par Sophie et Steven) quelques jours avant les vacances : ambiance festive garantie ! Quelques talents déjà révélés ! D'autres voix plus timides... le métier d'acteur/comédien est difficile ! (Ce petit film sera certainement diffusé sur le site de la communauté de communes de Montmartin tout prochainement. A suivre....)

A la rentrée de janvier, changement de programme ! Fini le temps des « stars » de cinéma ! On passe en cuisine ! « A vos tabliers » jusqu'aux vacances de février.

Puis de fin février à fin mars, une vingtaine de journalistes en herbe s'appliqueront à consulter les archives, à s'entretenir avec les habitants du village dans le but de créer un journal autour du patrimoine local.... Journal que nous aurons le grand plaisir de diffuser avec la prochaine Lettre de Contrières, à paraître début avril 2016.....En sortant de l'école, que d'histoires à raconter !

Martine Corbière, Alexandra Ladroue, George Letassey

Et.... merci à Emilienne Lebouvier qui, au pied levé, a remplacé Stéphanie à la cantine, durant une semaine courant novembre

Attention aux faux démarcheurs !

Peut-être avez-vous déjà subi des démarchages par téléphone, et même à domicile ? Nous sommes tous plus ou moins avertis, mais il n'empêche que nous pouvons quelquefois risquer de tomber dans le panneau, surtout si ces démarcheurs s'annoncent sous la bannière d'un organisme officiel, entreprise d'état ou autre enseigne de renom. Ne laissons aucune chance à ces faux démarcheurs.... Et si toutefois ces démarcheurs sont de bonne foi, qu'ils nous laissent le temps de le vérifier. A bon entendeur, salut !

Cet hiver 2016, des balades pédestres en famille avec l'Office du Tourisme de la Côte des Hâvres.

Une très belle initiative que ces balades qui sont proposées un lundi par mois, de novembre 2015 à avril 2016.

Au programme :



lundi 11 janvier (14h30) **Hauteville-sur-mer** – rendez-vous à l'école de voile.

lundi 8 février (14h30) **Montchaton** – rendez-vous à l'église.

lundi 14 mars (14h30) **Orval** – rendez-vous à l'église.

lundi 11 avril (14h30) **Annville** – rendez-vous à l'église.

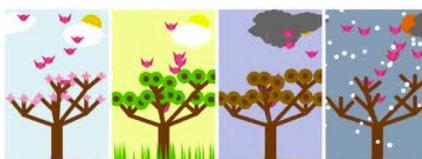
Et tout cela pour la modique somme de 1€ par personne et par balade ! Avis aux amateurs !

La Lettre de Contrières



ASSOCIATIONS : LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

JANVIER Samedi 9 Jeudi 21 Samedi 23	Voeux de Mr le Maire suivis de la Galette des rois du comité des fêtes Concours de belote Assemblée générale du jumelage Contrières-Bergbieten et galette des rois
FEVRIER Dimanche 7 Jeudi 25 Dimanche 28	Choucroute avec l'amicale des Anciens Combattants Concours de belote Le Carnaval avec goûter et bal aux mômes à Contrières, avec Vive la Cour
MARS Samedi 5 Jeudi 17 Dimanche 20	Soirée théâtrale avec le comité de jumelage Contrières-Bergbieten Concours de belote Choucroute avec le Club du Rendez-vous de l'Amitié
AVRIL Dimanche 10 Jeudi 21	Vide-greniers – comité des fêtes Concours de belote
MAI Du 4 au 8 Dimanche 8 Jeudi 19	Accueil de nos amis alsaciens avec le comité de jumelage Contrières-Bergbieten Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 Concours de belote
JUIN Samedi 11 Jeudi 16 Dimanche 26	Repas Africain à la salle des fêtes de Hyenville Jumelage coopération Contrières-Zingan-Bergbieten Concours de belote Randonnée avec le comité de jumelage Contrières-Bergbieten
JUILLET Dimanche 17 Jeudi 21	Fête Ste Marguerite – comité des fêtes Concours de belote
AOÛT Jeudi 18	Concours de belote
SEPTEMBRE Samedi 3 Jeudi 15	Méchoui à Trelly avec le comité de jumelage Contrières-Bergbieten Concours de belote
OCTOBRE Jeudi 20	Concours de belote
NOVEMBRE Vendredi 11 Jeudi 17	Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 Concours de belote
DECEMBRE Jeudi 15	Concours de belote



(*) Certains événements dont les dates ne sont pas encore définies ne sont pas annoncés ci-dessus. Ils le seront dans notre prochaine parution.

La Lettre de Contrières

COMITE DE JUMELAGE BERGBIETEN, Pascal LECAUDEY, Président.

L'année 2015 fut l'occasion de réunir l'ensemble des adhérents pour organiser toutes les manifestations, à commencer par la soirée théâtrale à Trelly avec la troupe de Regnéville-sur-mer avec toujours le même succès.

Un temps magnifique pour la randonnée qui a rassemblé plus de 200 convives au repas champêtre, ainsi que le méchoui du mois d'août à la salle polyvalente. Par contre nous avons eu moins de participants à la soirée tartiflette mais l'ambiance y fût quand même très chaleureuse !

Cette année 2016 nous accueillons nos amis Alsaciens le week-end de l'Ascension : c'est l'occasion de vous manifester si vous souhaitez héberger une famille de Bergbieten en adhérant à notre association. Faites-vous connaître auprès des membres.

Enfin je tiens à rendre hommage à 2 personnes qui nous ont quittées cette année ; elles ont activement participé et été à l'origine de notre jumelage : je pense bien sûr à Paul Cornière et à Denise Leroux.

Vous êtes invités à la galette le 23 janvier à la salle polyvalente à l'issue de l'assemblée générale.

Je vous souhaite une très bonne année 2016 et encore merci à tous les bénévoles.

JUMELAGE-COOPERATION CONTRIERES-ZINGAN-BERGBIETEN, Jacques Lefèvre, président.

Le point sur la construction du CSPS (*) (Centre de Santé et Promotion Sociale) : Le dispensaire est achevé. Les travaux de la maternité ont débuté en Janvier 2015. Le devis actualisé en 2014 pour la maternité est de 35 300 €. Le montant des travaux réalisés actuellement est de l'ordre de 19 000 €. La toiture est posée, de même que les ouvertures. Le crépissage est fait à l'extérieur comme à l'intérieur ainsi que les raccordements. Les travaux sont actuellement stoppés, faute de financement. L'ouverture officielle qui est conditionnée par la mise à disposition des infrastructures essentielles peut être envisagée pour Juillet 2017.

(*) le CSPS est constitué d'un dispensaire, d'une maternité, d'un dépôt pharmaceutique, d'un laboratoire et de latrines et cuisines extérieures.

Rendez-vous **samedi 11 Juin 2016 à 20h 30** à la salle des fêtes de **Hyenville** autour d'un délicieux **repas africain**.

Toute l'équipe du **COMITE DES FÊTES, présidé par Pierrette Goueslard** vous présente ses vœux de bonne et heureuse année 2016 ! et... n'oubliez pas de vous inscrire auprès de Pierrette, avant le 1er mars si vous souhaitez obtenir un emplacement lors du **vide-greniers du 10 avril prochain !**



Association des Anciens Combattants, Daniel Calipel, Président.

Le petit voyage que nous avons fait en septembre dernier en Mayenne a connu un beau succès. Aussi nous vous convierons à une sortie courant 2016 : c'est en cours d'organisation ! En tous cas, rendez-vous **le 7 février autour d'une bonne choucroute !**

Je vous souhaite une bonne année à toutes et à tous !

Association des parents d'élèves VIVE LA COUR, Mathieu Milet, président.

Le bureau de l'APE "Vive la Cour" a été renouvelé en septembre 2015. Elu pour un an (sept.2015-sept.2016), il est composé de Mathieu MILET (président), Natacha LELIEVRE (vice-présidente), Esther DELAUNEY (vice-présidente), Alexandra DUVAL (secrétaire), Séverine LENOUEVEL (trésorière).

Le but de l'APE est de financer les projets scolaires et les sorties de fin d'année en organisant des manifestations au cours de l'année (vente de sapins, tickets à gratter, carnaval...). Prochain rendez-vous le **dimanche 28 février pour le carnaval et le bal aux mômes !**

VIVE LA COUR appelle à la mobilisation massive de parents !

LE RENDEZ-VOUS DE L'AMITIE, Yvon Lamotte, président.

Les adhérents du club se retrouvent le 2^{ème} jeudi de chaque mois à 14h place d'Alsace pour des jeux de société et aux beaux jours, pour ceux qui le souhaitent, des jeux de boules ou de petites randonnées.

A noter sur vos agendas : **dimanche 20 mars à 12h30**, rendez-vous pour la choucroute de l'Amitié !

Tous nos vœux pour cette nouvelle année 2015 !